

justitia.swiss – L'avenir numérique du travail du secrétariat

Tim Schär, collaborateur du projet partiel transformation et communication, jusBEdigital

Avec l'entrée en vigueur prochaine de la loi fédérale sur les plateformes de communication électronique dans le domaine judiciaire (LPCJ), les autorités judiciaires devront, pour la première fois, recevoir et traiter des données à travers la plateforme justitia.swiss, en plus des données reçues sous forme imprimée. Comme avec le courrier et le dépôt actuel à travers eGov, ce travail revient, dans la plupart des autorités, aux collaboratrices et aux collaborateurs des secrétariats. Ils seront donc les premiers à être confrontés à la thématique du travail numérique et aux modifications correspondantes. L'équipe de projet tient à apporter son soutien aux personnes concernées et à organiser un passage en douceur du papier au numérique. Depuis le lancement de l'équipe de l'ensemble du projet, en novembre dernier, une centaine de collaboratrices et de collaborateurs de l'ensemble de la justice travaillent sur ce projet, dont des collaboratrices et des collaborateurs des secrétariats. Elaveny Selliah est l'une de ces collaboratrices. Elle parle, dans cette interview, de son travail au sein de l'équipe de projet jusBEdigital, de l'atelier de secrétariat qui a eu lieu sur le thème de la réception des écritures sur la plateforme justitia.swiss, ainsi que des changements à venir liés à l'introduction de cette plateforme.

Elaveny Selliah

Collabore depuis fin 2025 au projet partiel Infrastructure de jusBEdigital. En tant que responsable du secrétariat de la Cour des assurances sociales du Tribunal administratif, elle apporte une précieuse expérience et des connaissances spécialisées du cœur de métier.



Elaveny, qu'est-ce qui t'intéresse tout particulièrement dans la collaboration au projet jusBEdigital ?

Depuis le début de la pandémie de Covid, la numérisation a pris beaucoup d'importance pour moi et est devenue une thématique majeure. On s'est alors rendu compte que le travail numérique apportait beaucoup d'avantages. La collaboration au projet jusBEdigital est pour moi une précieuse occasion de participer à la conception de l'avenir de l'administration de notre tribunal. Acquérir les connaissances spécialisées nécessaires pour l'utilisation des nouvelles applications, motiver mes collègues et les guider de manière compétente à travers ce processus de transformation numérique représente pour moi un défi particulièrement motivant.

Début mars, une séance de lancement pour les collaboratrices et les collaborateurs des secrétariats, organisée par le projet national Justitia 4.0, a eu lieu dans le stade bernois du Wankdorf. Les participantes et les participants ont pu recueillir une première impression de la plateforme justitia.swiss, se faire une idée du nouveau mode de travail possible et réseauter entre eux. Le cœur de cette séance était la démonstration en direct de la plateforme.

Quelles conclusions as-tu pu tirer de l'atelier du secrétariat ?

Cet atelier m'a montré qu'une charge de travail non négligeable nous attend, du fait que les déroulements internes devront être redéfinis. Le traitement actuel de la réception du courrier, qui a lieu une fois par jour, en est un exemple. Avec le passage à la communication numérique, les utilisatrices et les utilisateurs bénéficieront d'une disponibilité permanente, 24 heures sur 24. Il n'y aura donc plus de réception quotidienne du courrier, pouvant être traité avec la procédure habituelle, mais des réceptions continues, réparties sur l'ensemble de la journée, ce qui exigera probablement une modification du déroulement du traitement des dossiers. Par ailleurs, les utilisatrices et les utilisateurs devaient, jusqu'ici, s'attendre à obtenir une réaction au plus tôt deux jours après leur envoi. Avec l'introduction de la plateforme justitia.swiss, ils pourraient s'attendre à une réponse immédiate. Comme il restera possible de communiquer au moyen de documents imprimés avec les personnes privées, il faudra continuer de recevoir et de traiter des documents reçus sous forme imprimée, en plus des réceptions numériques.

Après une phase d'introduction et un temps d'adaptation, la numérisation pourra déployer pleinement ses avantages. Parmi ses principaux points forts, il y a notamment la possibilité de travailler sans contrainte de lieu ni de temps, ainsi qu'une vue d'ensemble nettement améliorée de l'état d'avancement des processus, des déroulements et des procédures judiciaires. Par ailleurs, la transformation numérique ouvre des potentiels supplémentaires pour l'optimisation des processus de travail, pour la simplification des voies de communication et pour l'augmentation de la flexibilité et de la transparence dans les processus de travail.

Quelle impression as-tu du futur travail avec la plateforme justitia.swiss, après l'atelier du secrétariat ?

Dans le cadre de l'atelier du secrétariat, j'ai acquis une impression extrêmement positive du futur travail avec la plateforme justitia.swiss. Un bref aperçu m'a déjà montré que la plateforme est conçue de manière conviviale et simple à utiliser, ce que je considère comme une base importante pour un travail efficace avec justitia.swiss. Je suis convaincue qu'elle pourra ainsi apporter une contribution importante à la transformation numérique du secrétariat, en permettant des améliorations sensibles dans des domaines comme l'efficacité, la qualité du travail et la satisfaction des clients.

Quels sont, pour toi, les points les plus importants devant être tirés au clair dans la perspective de l'introduction de la plateforme dans ton secrétariat ?

Le plus important est une infrastructure fiable et performante, ce qui, à mon avis, n'est pas encore le cas partout. Dans ce cadre se pose notamment la question de savoir quels appareils seront à disposition des collaboratrices et des collaborateurs, et comment les processus de travail seront concrètement redéfinis, au cours de l'introduction. Une réglementation claire et équilibrée des compétences est tout aussi décisive : qui est responsable de quels domaines d'activité ? En outre, il faut une communication efficace de tous les intervenants de la justice, garantissant que toutes les informations pertinentes puissent être échangées de manière transparente et dans un bref délai.

*Un grand merci pour cette interview,
Elaveny Selliah !*

Pour les collaboratrices et les collaborateurs de la juridiction administrative, il y a lieu de tenir compte des points suivants

Avec l'entrée en vigueur de la LPCJ, seules les lois relatives aux procédures civiles et pénales seront modifiées. La révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) et, avec elle, les modifications correspondantes de la communication électronique dans le domaine judiciaire font l'objet du projet de numérisation de la justice administrative de la Direction de l'intérieur et de la justice. Dans un premier temps, l'entrée en vigueur de la LPCJ ne changera rien dans le domaine de la juridiction administrative. Les modifications nécessaires seront en revanche également effectuées avec l'entrée en vigueur de la LPJA révisée.

Nos collaboratrices et nos collaborateurs des secrétariats seront désormais préparés à l'introduction de la plateforme dans la justice bernoise. Dans la deuxième moitié de cette année, une nouvelle séance de lancement du projet national aura lieu pour les collaboratrices et les collaborateurs de secrétariats, suivie par des offres bernoises. Dans ce but, le projet partiel Transformation & communication contactera les responsables des secrétariats.

« Actualités concernant Justitia »

- Selon les dernières informations de l'Office fédéral de la justice, la LPCJ entrera en vigueur le 01.07.2027. Par ailleurs, la consultation relative à l'ordonnance sur la communication électronique dans les procédures judiciaires et administratives régies par le droit fédéral (OCEP), précisant les dispositions de la LPCJ, est en cours jusqu'au 22.06.2026. Le canton de Berne remettra une prise de position – sous l'égide de la Direction de l'intérieur et de la justice – sur les dispositions prévues.

- En mai et juin 2026 aura lieu une deuxième série de séances d'information sur le thème de l'Application dossier judiciaire électronique (ADJ) et les salles d'audience et les salles d'interrogatoire numériques. Un enregistrement de la séance d'information sera également disponible sur l'Intranet.
- A partir de l'automne 2026, le premier projet pilote de l'ADJ aura lieu dans le tribunal régional de Thoune. Dans un premier temps, l'ADJ sera mise en œuvre dans le domaine de la procédure de protection de l'union conjugale, auprès d'un juge et d'une secrétaire judiciaire. On peut imaginer d'étendre le domaine d'application dans une étape ultérieure. En outre, l'infrastructure de deux salles d'audience sera mise à jour, afin que l'ADJ puisse également être utilisée pendant les audiences.

jus  **digital**
Droit.Sécurisé.Digital